

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUYASTRUC

**Séance du** : 24.03.2015

**Présents** : Mrs DEBAT Serge, ALEGRET Christian, LEGRAND Clément, MAUPEU Maurice, PAILHAS Michel, DHUGUES J. Louis, FERRER Alain, DUCASSE Christophe, THUILLER Alain  
Mmes BERTHIER Aline, DUBIE Karine, SAUX Monique, LEROY Sandrine

**Absents excusés** : IRIGOYEN Bruno

**Secrétaire** : BERTHIER Aline

**6. Objet de la délibération** : 7.Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires  
**Vote du compte administratif et du compte de gestion exercice 2014.**

Vote contre : 0

Vote pour : 12

### **DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION ET LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur Pailhas Michel, adjoint au maire, délibérant sur le compte de gestion et le compte administratif de 2014 dressé par Monsieur le Maire,

1°) Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part;

2°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

#### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	54 018.51	0.00		124 773.66	54 018.51	124 773.66
Opérations de l'exercice	269 917.72	205 044.52	243 183.82	497 667.22	513 101.54	702 711.74
<b>TOTAUX</b>	<b>323 936.23</b>	<b>205 044.52</b>	<b>243 183.82</b>	<b>622 440.88</b>	<b>567 120.05</b>	<b>827 485.40</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>118 891.71</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>379 257.06</b>	<b>0.00</b>	<b>260 365.35</b>
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>118 891.71</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>379 257.06</b>	<b>0.00</b>	<b>260 365.35</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>118 891.71</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>379 257.06</b>	<b>0.00</b>	<b>260 365.35</b>

3°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

**7. Objet de la délibération : 7.Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires  
Affectation des résultats de l'exercice 2014**

Vote contre : 0

Vote pour : 13

*L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur Serge DEBAT, le maire*

*prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :*

	<u>en euros</u>
1. Résultat de l'exercice N	-64 873.20
2. Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	-54 018.51
3. Résultat antérieur cumulé au 31/12/N	-118 891.71
4. Restes à réaliser de N en dépenses	0.00
5. Restes à réaliser de N en recettes	0.00
6. Résultat modifié des restes à réaliser de N (3+4-5)	-118 891.71
 <b>Résultat de fonctionnement</b>	
7. Résultat de l'exercice N	254 483.40
8. Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	124 773.66
9. Résultat cumulé avant affectation (7+8)	379 257.06

***Le Conseil municipal décide des affectations suivantes :***

a) affectation obligatoire d'un déficit de <b>fonctionnement</b>	0.00
reste disponible	379 257.06
b) <b>résorption du déficit d'investissement</b> (ligne 6)	-118 891.71
Reste disponible	260 365.35
c) affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0.00
d) le solde est reporté en excédent de fonctionnement	260 365.35

## Inscriptions au budget N + 1:

<b>Total à inscrire à la ligne budgétaire 001:</b> Excédent d'investissement reporté (en recettes)	0.00
(ligne 3) ou Déficit d'investissement reporté (en dépenses)	118 891.71
<b>Total à inscrire au compte 1068</b> (émission d'un titre de recettes) (ligne b+c)	118 891.71
<b>Total à inscrire à la ligne budgétaire 002:</b> Excédent de fonctionnement reporté (en recettes)	260 365.35
(ligne d) ou Déficit de fonctionnement reporté (en dépenses)	0.00
<b>Restes à réaliser en dépenses à reprendre en report (ligne 4)</b>	0.00
<b>Restes à réaliser en recettes à reprendre en report (ligne 5)</b>	0.00

### **8. Objet de la délibération : 7.Finances locales / 7.5 Subventions**

#### **Vote des subventions aux associations**

Après présentation par Monsieur le maire du tableau de ventilation des subventions attribuées pour l'année 2015, le conseil municipal a voté la répartition suivante. Pour le vote de la subvention au club de handball féminin, Madame Saux Monique, qui est la présidente, a quitté la salle. Pour le vote de la subvention au club de judo, Monsieur Legrand Clément, qui est le président, a quitté la salle.

<b>SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>		
<b>6574</b>	<b>Subventions versées aux associations</b>	<b>2015</b>
	ADMR	<b>600.00</b>
	Amicale des maires	<b>121.00</b>
	Amicale des retraités	<b>180.00</b>
	Association des parents d'élèves	<b>220.00</b>
	Compagnie Archers d'Esteous	<b>400.00</b>
	Conscrits de Pouyastruc	<b>800.00</b>
	Coup de Pouce	<b>800.00</b>
	Ecole de Judo Pouyastruc	<b>530.00</b>
	Gymnastique volontaire	<b>350.00</b>
	La fraternelle	<b>250.00</b>

	Flamenco (Los Valdes)	<b>200.00</b>
	Les Boussalous	<b>100.00</b>
	Les chanteurs de l'Esteous	<b>200.00</b>
	Lieutenants de Louveterie	<b>40.00</b>
	Parenthèses	<b>170.00</b>
	Société de chasse	<b>160.00</b>
	Tennis club de Pouyastruc	<b>680.00</b>
	USCP Rugby	<b>1 550.00</b>
	Les gribouillis	<b>270.00</b>
	Secours catholique délégation Tarbes	<b>100.00</b>
	Resto du cœur	<b>200.00</b>
	Téléthon	<b>200.00</b>
	Club de Handball féminin	<b>300.00</b>
		<b>Total</b>
		<b>8 421.00</b>

### **9. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.2 Fiscalité**

#### **Vote des quatre taxes**

Après exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le taux d'imposition suivant pour l'année 2015 à l'unanimité.

Taxe d'habitation	13.35 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9.29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	18.31 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	19.50 %

### **10. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.8 Fonds de concours**

#### **Vote du fonds de solidarité logement**

Après exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, répond favorablement à la demande du conseil général et vote, à l'unanimité, une participation au fonds de solidarité logement pour l'exercice 2015 d'un montant de 306.00 €.

## **11. Objet de la délibération : 7.Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires**

### **Financement du budget annexe de l'assainissement collectif par le budget principal**

Mr Le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire, afin de minimiser l'impact sur le coût de l'eau assainie, que la commune participe à l'investissement du futur assainissement collectif.

Monsieur le Maire propose d'abonder le budget annexe « assainissement » par une subvention exceptionnelle prélevée sur le résultat net 2014 du budget principal.

#### **Le Conseil Municipal,**

**Vu Le Code** des Collectivités territoriales notamment son article L.2224-2

**Vu l'article** 75 de la loi 96-314 du 12/04/1996 permettant aux collectivités de moins de 3000 habitants de subventionner les services eau et assainissement sans limitation et justificatif,

Considérant que l'équilibre de la section investissement du budget annexe ne peut être obtenu sans subvention du budget principal pour les raisons exposées ci-dessus,

- Après avoir entendu les explications du Maire,
- Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe assainissement d'un montant de 200 000 € qui sera inscrite en dépense de fonctionnement à l'article 67441 « subvention au budget annexe » du budget principal et en recette de fonctionnement à l'article 747 « Subvention et participation des collectivités territoriales ».

## **12. Objet de la délibération : Questions diverses**

Monsieur Maupeu demande s'il existe une convention entre la commune de Pouyastruc et la commune de Séméac concernant la fréquentation du centre aéré par les enfants de Pouyastruc. Monsieur le maire se renseignera.

## **Séance du 24 mars 2015**

### **7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires**

**Vote du compte administratif et du compte de gestion exercice 2014.**

### **7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires**

**Affectation des résultats de l'exercice 2014**

### **7. Finances locales / 7.5 Subventions**

**Vote des subventions aux associations**

### **7. Finances locales / 7.2 Fiscalité**

**Vote des quatre taxes**

### **7. Finances locales / 7.8 Fonds de concours**

**Vote du fonds de solidarité logement**

### **7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires**

**Financement du budget annexe de l'assainissement collectif par le budget principal**

**Questions diverses**

DEBAT Serge

ALEGRET Christian

BERTIER Aline

PAILHAS Michel

LEGRAND Clément

**Séance du 24 mars 2015**

SAUX Monique

THUILLER Alain

DHUGUES Jean-Louis

DUCASSE Christophe

FERRER Alain

LEROY Sandrine

IRIGOYEN Bruno                      Absent excusé

MAUPEU Maurice

DUBIE Karine